Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601311-20251210-202570-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MESLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.
Date de convocation : 4 décembre 2025

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Patrick LE GALLIC Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Solenn FLOC'H,

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Hélène FRADET DONNE PROCURATION A ANGE LE LAN, NICOLAS DEL SORDO DONNE PROCURATION A Olivier EVANNO, PIERRE-ANGE LE FRAPPER DONNE PROCURATION A SEBASTIEN WACRENIER, Delphine COSPEREC A DONNE PROCURATION A Daniel HENAFF
Absents: Magalie LE ROUX, Séverine KERVILY, Laëtitia ROYANT

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	8	12

Secrétaire de séance : Solenn FLOC'H

DELIBERATION N° 2025-70

TARIFS MUNICIPAUX 2025

Monsieur Le Maire propose les tarifs 2026 suivants :

➲Location de salles :

- salle communale :

Salle Communale	Meslannais	Extérieurs	Vaisselle
Location 1 jour	170 €	300 €	25 €
Location Week-end	320 €	580 €	25 €
Caution	300 €	500 €	

- location pour réunion / café d'obsèques : 80 € et 300 € de caution

- salle des fêtes *(salle uniquement)* ***:***

- organismes autres que particuliers : 300 € et 500 € de caution

- salle de réunion (activités rémunératrices régulières)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601311-20251210-202570-DE

- 5 € par demi-journée

- ***nettoyage salle communale :*** 30 € de l'heure

- ***nettoyage salle des fêtes / restaurant scolaire :*** 30 € de l'heure

Les associations communales bénéficient de quatre utilisations gratuites des salles pour leurs manifestations publiques.

Les particuliers peuvent uniquement louer la salle communale.

Si la salle louée est restituée dans un état de propreté non satisfaisant, le temps passé par l'agent à la nettoyer sera facturé au locataire.

➲ **Garderie périscolaire :**

- 0,60 € la demi-heure

- 0,75 € par goûter de "secours"

- 15 € par ¼ d'heure de retard

➲ **Bibliothèque - livre détérioré ou non restitué :**

- Abonnement annuel médiathèque/ ludothèque (valable un an à compter de la date de souscription) : 5,00€ par personne (15,00€ maximum par famille de 3 personnes et plus)
- Pass temporaire journalier pour la ludothèque : 0.50€ par jour par personne
- Pass « découverte ludothèque » -18 ans : 2 séances gratuites par an.
- Remplacement de carte d'abonnement perdue : 1,00€
- Impression : 0,30€ / page en Noir et Blanc, 0,50€/ page en Couleur.
- Livre détérioré ou non restitué : remplacement du livre ou prix du livre ou 30 € quand prix du livre inconnu (exigible deux semaines après expédition d'une lettre recommandée de réclamation, précédée de deux lettres simples restées sans réponse).

➲ **Médiathèque – tarifs de vente dans le cadre de la foire aux livres :**

- Album jeunesse : 1€
- Livre de poche : 1€
- Livre broché : 2€
- BD : 3€
- Magazine : 0.50€
- Beaux Livres : 5€

➲ **Service culture :**

- Spectacles organisés par la commune : 4 € le tarif plein et 2 € le tarif réduit (- moins de 18 ans et étudiants)

➲ **Fourrière animale :** 25€ pour la prise en charge d'un animal (50€ en cas de récidive sur 6 mois) et 10€ par tranche de 24h de présence de l'animal.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601311-20251210-202570-DE

➲ **Passage de la débroussailleuse** : 80 € de l'heure (facturable par ½ h) dans la limite des contraintes de service

➲ **Travaux sur les réseaux privés d'assainissement :** 40€ de l'heure par agent intervenant (seulement en cas d'intervention concomitante sur le domaine public).

➲ **Cimetière :**

Concession	Superficie	30 ans	50 ans
Simple	3,75 m²	165 €	232,50 €
Double	6,00 m²	264 €	372 €

Columbarium :

Concession	15 ans	30 ans
1 case	360 €	510 €

➲ **Jardin du souvenir** : 20 € pour la dispersion des cendres d'un individu

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE les grilles tarifaires proposées.

Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire par Le Maire,
Le 16 décembre 2025

Le Maire,

Sébastien WACRENIER

MAIRIE DE MESLAN 56

Le secrétaire de séance,
Solenn FLOC'H